



Remboursement ecole privée

Par **pop16**, le **09/10/2012 à 18:53**

Je voudrais arrêter mon BTS Tourisme, mais mon école privée (epseco a Valence) ma coûter plus de 3000 euros et je voudrais savoir si je pouvais prétendre a un remboursement. Soit en partie ou total.

Sur le contrat que j'ai signé il est inscrit " l'annulation entrainera la perte totale des droits d'inscription, la facturation de tous les mois effectués ou commencés et des frais d'annulation (20% des frais de scolarité)" qu'est ce que cela signifie exactement ?

Cordialement